

Les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes
à Messieurs du Bureau du Commerce à l'Isle de Bourbon
Paris, le 8 mars 1770

Un document des Archives départementales de La Réunion, cote 2C

MM. du Bureau du Commerce
à l'Isle de Bourbon

Paris, le 8 mars 1770

Les nouveaux arrangements, Messieurs, qui viennent d'être pris relativement aux affaires de la Compagnie, emportant la cession de toutes dépenses pour son compte aux Isles de France et de Bourbon, et exigeant une liquidation finale, l'administration vient d'établir à l'Isle de France une commission composée de MM. Le Cointe, Le Brun et Dayot pour exécuter toutes les opérations qui restent à faire dans les deux îles. Les pouvoirs que vous aviez pour administrer les affaires de la Compagnie se trouvent annulées par l'établissement de cette commission, nous ne doutons pas cependant, Messieurs, connaissant votre zèle et vos sentiments, que vous ne procuriez à la commission tous les éclaircissements qu'elle sera dans le cas de vous demander.

Nous ne finirons point cette lettre, Messieurs, sans vous assurer que la Compagnie a été extrêmement satisfaite de votre administration, et qu'elle ne négligera rien de tout ce qui pourra contribuer à vous donner des preuves essentielles de l'estime qu'elle a pour vous

Nous sommes très parfaitement,

Messieurs,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes

[Signatures¹ :] Clonard Risteau Sainte-Catherine
 du Vaudier Méry d'Arcy Le Moine

* * *

¹ Thomas Sutton de Clonard : syndic de la Compagnie - Jean-François de Méry d'Arcy : directeur de la Compagnie - Antoine Pinson de Sainte-Catherine : directeur de la Compagnie - Jacques Risteau : directeur de la Compagnie - Pierre Lemoine : directeur de la Compagnie - Alexandre Beuvin du Vaudier : syndic adjoint et conseil de la Compagnie.